



COMMUNE DE MÉZIÈRES SUR COUESNON

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2026

✓ Date de convocation :	2 Mars 2026
✓ Nombre de conseillers en exercice :	16
✓ Nombre de conseillers présents :	13
✓ Nombre de conseillers absents excusés :	3
✓ Procuration(s) :	3
✓ Publication/affichage de la liste :	16 Mars 2026
✓ Publication/affichage du procès-verbal :	24 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué par Mr BARBETTE Olivier, Maire, s'est réuni à la mairie, en séance publique.

13 Présents : BARBETTE Olivier (Maire), MARCHAND Sébastien, HALLOUX Christophe, DUPETITPRÉ Patricia, BADIER David (adjoints), VANNIER Yvonne, JOULAUD Hélène, COSNIER Jean-Yves, GODARD Pierre, COURTOIS Karine, BEAUVISAGE Florent, BODIN Aurélie, BAGUET Sébastien

3 Absents excusés : CHYRA Sarah, FÉON Joël, ROMMEIS Marie-Cécile

3 Procurations :

- JOEL FEON a donné procuration à Sébastien BAGUET
- SARAH CHYRA a donné procuration à DAVID BADIER
- MARIE CECILE ROMMEIS a donné procuration à SEBASTIEN MARCHAND

Monsieur le Maire précise que le quorum est atteint.

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

Mr Florent BEAUVISAGE a été désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- DÉLIBÉRATION N°2026-10 : Approbation du procès-verbal de la séance du 26 Février 2026
- DÉLIBÉRATION N°2026-11 : Approbation du compte financier unique 2025 « commune »
- DÉLIBÉRATION N°2026-12 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 sur le budget commune 2026
- DÉLIBÉRATION N°2026-13 : Vote des taux d'imposition communaux 2026
- DÉLIBÉRATION N°2026-14 : Dépenses d'investissement 2026
- DÉLIBÉRATION N°2026-15 : Vote du budget primitif commune 2026
- DÉLIBÉRATION N°2026-16 : Fongibilité des crédits

Décisions - Informations

DEL N°2026-10 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2026

Nomenclature : 5.2

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 26 Février 2026 **est approuvé, à l'unanimité des membres présents.**

✓ VOTE (à main levée)

En exercice	16	POUR	16
Présents	13	CONTRE	0
Procurations	3	ABSTENTION	0
Pris part au vote	16	TOTAL	16

DEL N°2026-11 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 « COMMUNE »

Nomenclature : 7.1

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget communal,
 Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire, en tant qu'ordonnateur, doit quitter la séance et cède la présidence de séance pour procéder au vote du CFU.

L'assemblée désigne Monsieur MARCHAND Sébastien président de séance pour le vote du CFU 2025 du budget communal.

Monsieur le Maire quitte la séance pour permettre à l'assemblée de le voter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à la majorité des membres présents**, décide :

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du budget communal de Mézières sur Couesnon, dont les résultats sont arrêtés comme suit :

Résultats de l'exercice 2025			Excédent reporté 2024	Part affectée en Investissement Exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025 (excédent)
Fonctionnement	Dépenses réalisées	1 192 400.29 €			
	Recettes réalisées	1 474 286.82 €			
	Solde des réalisations (excédent)	+ 281 886.53 €	+ 337 057.98 €	- 277 057.98 €	+ 381 886.53 €

Résultats de l'exercice 2025			Excédent reporté 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2025 (excédent)
Investissement	Dépenses réalisées	573 158.74 €		
	Recettes réalisées	561 704.41 €		
	Solde des réalisations (excédent)	-11 454.33 €	+ 530 405.80 €	+ 518 951.47 €

Soit un excédent global des deux sections de	+ 900 838.00 €
--	----------------

- **DÉCLARER** toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes ;
- **DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

✓ VOTE (à main levée)

En exercice	16	POUR	14
Présents	13	CONTRE	0
Procurations	3	ABSTENTION	1
Pris part au vote	16	TOTAL	15

1 abstention : Monsieur COSNIER Jean-Yves

DEL N°2026-12 : FINANCES – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 SUR LE BUDGET COMMUNE 2026

Nomenclature : 7.1

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'après l'approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget communal, il convient de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement.

Il rappelle que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement).

Considérant que le compte financier unique de la commune de l'exercice 2025 dégage au 31/12/25 :

- un résultat de clôture en fonctionnement de : + 381 886.53 €
- un résultat de clôture en investissement de : + 518 951.47 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents**, décide :

- **D'AFFECTER** l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 de la façon suivante :
 - au compte 002 de la section de fonctionnement, en recettes, la somme de : 100 000 € ;
 - au compte 1068 de la section d'investissement, en recettes, la somme de : 281 886.53 € ;
- **DE REPORTER** au compte 001 de la section d'investissement, en recettes, l'excédent soit la somme de 518 951.47 €.

✓ VOTE (à main levée)

En exercice	16	POUR	16
Présents	13	CONTRE	0
Procurations	3	ABSTENTION	0
Pris part au vote	16	TOTAL	16

DEL N°2026-13 : FINANCES – VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX – ANNÉE 2026

Nomenclature : 7.2

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le vote des taux d'imposition pour 2026.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents**, décide :

- **DE MAINTENIR** les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026, comme suit :
 - taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **38.83 %**
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : **43.78 %**
 - taxe d'habitation (TH) : **17.33 %**
- **CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

✓ VOTE (à main levée)

En exercice	16	POUR	16
Présents	13	CONTRE	0
Procurations	3	ABSTENTION	0
Pris part au vote	16	TOTAL	16

DEL N°2026-14 : FINANCES – DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ANNÉE 2026

Nomenclature : 7.1

Monsieur le Maire souligne que la Commission des Finances s'est réunie le 16 février 2026 et propose les priorités d'investissement de l'année 2026 suivantes :

Art.	Op.	PROGRAMMES	BUDGET 2025	Règlements 2025	Disponibilités au 31/12/2025	Restes à réaliser à reporter sur 2026	Nouvelles propositions	BP 2026 montant total
2131	15	Mairie/Bibliothèque et Aménagement	40 000,00 €	15 665,25 €	24 334,75 €	0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
2111	23	Acquisition de terrain	190 000,00 €	4 664,00 €	185 336,00 €	0,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
2188 231	41	Bâtiments Communaux	30 000,00 €	16 732,40 €	13 267,60 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
204182 231	62	Renforcement de voirie	223 000,00 €	133 308,48 €	89 691,52 €	0,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
2183/2184/ 2188	63	Acquisition Matériel divers	40 000,00 €	15 377,00 €	24 623,00 €	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
2188	10007	Bibliothèque matériel	2 000,00 €	1 309,86 €	690,14 €	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
2131	10008	Travaux Ecole Publique	10 000,00 €	2 187,13 €	7 812,87 €	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
2184 2188	10009	Acquisition Matériel/ Mobilier scolaire/périscolaire	5 000,00 €	2 522,29 €	2 477,71 €	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
231	10024	Maison des associations - espace jeunes	380 000,00 €	306 192,10 €	73 807,90 €	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
231	10026	Aménagement lotissement	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
2051 2131	10028	Cimetière	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	5 000,00 €	45 000,00 €	50 000,00 €
231	10030	Maison Place de l'église	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €
231	10031	Zone multisports	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	62 000,00 €	62 000,00 €
2138/21538 /2181	10033	Terrain Foot5	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €
	10034	Eglise			0,00 €		40 000,00 €	40 000,00 €
		Containers de stockage			0,00 €		25 000,00 €	25 000,00 €
		S/TOTAL	1 200 000,00 €	497 958,51 €	702 041,49 €	35 000,00 €	991 000,00 €	1 026 000,00 €

Après avoir pris connaissance des travaux programmés et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents, décide :

- **D'ACCEPTER** d'inscrire au budget primitif de l'année en cours les dépenses d'investissement telles qu'indiquées dans le tableau joint à la délibération.

✓ VOTE (à main levée)

En exercice	16	POUR	15
Présents	13	CONTRE	0
Procurations	3	ABSTENTION	1
Pris part au vote	16	TOTAL	16

1 abstention : Monsieur COSNIER Jean-Yves

DEL N°2026-15 : FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - COMMUNE

Nomenclature : 7.1

Monsieur le Maire présente le projet de budget communal 2026, chapitre par chapitre, qui s'établit de la façon suivante :

- En section de fonctionnement, en dépenses et en recettes, un total de : **1 508 000 €**
- En section d'investissement, en dépenses et en recettes, un total de : **1 108 000 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à la majorité des membres présents**, décide :

- **D'APPROUVER** ledit budget primitif 2026 de la commune.

✓ VOTE (à main levée)

En exercice	16	POUR	15
Présents	13	CONTRE	0
Procurations	3	ABSTENTION	1
Pris part au vote	16	TOTAL	16

1 abstention : Monsieur COSNIER Jean-Yves

DEL N°2026-16 : FONGIBILITÉ DES CRÉDITS – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE PROCÉDER À DES VIREMENTS DE CRÉDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE - BP 2026

Nomenclature : 7.1

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que depuis le passage à la comptabilité M57, les crédits concernant les dépenses imprévues en fonctionnement et en investissement ne sont plus possibles.

Cependant, la notion de fongibilité des crédits permet de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section à l'exclusion des crédits aux dépenses de personnel.

L'assemblée délibérante peut autoriser le Maire de procéder à l'occasion du vote du budget à procéder à ces virements de chapitre à chapitre jusqu'à hauteur maximum de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections. En cas de besoin supérieur à cette limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles, une décision modificative budgétaire sera nécessaire.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédit nécessaire au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre. En outre, elle implique l'obligation d'informer l'assemblée délibérante à la séance prochaine des virements qui ont été réalisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents**, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le maire, en cas de besoin, **à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chaque section** à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel pour le budget communal 2026 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

✓ VOTE (à main levée)

En exercice	16	POUR	16
Présents	13	CONTRE	0
Procurations	3	ABSTENTION	0
Pris part au vote	16	TOTAL	16

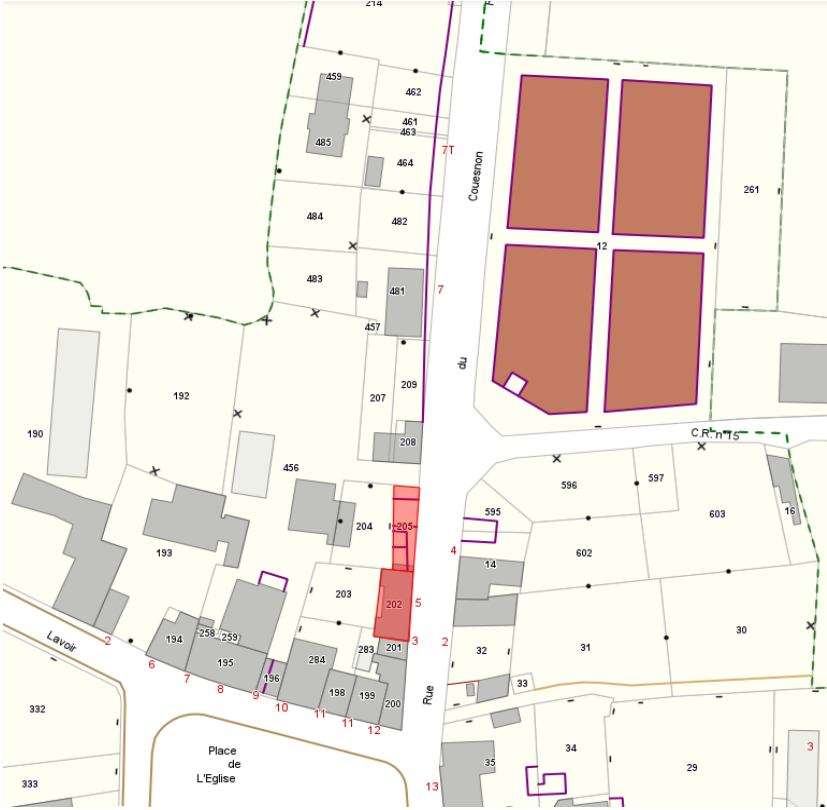
DÉCISIONS - INFORMATIONS

Le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises en application de ses délégations :

DEVIS

			Montant TTC
27/02/2026	LE VERDIER	Achat de fournitures de bureau	489,36 €
09/03/2026	LA JOURDANIERE	Abattage d'arbres le long de la VC n°16 allant au lieu-dit « Le Verger » et passage du lamier le long du bois	2 856.00 €


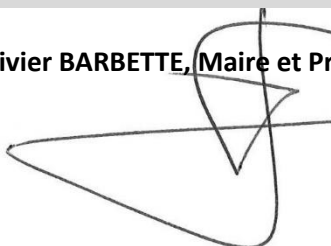
DIA

06/03/2026	<p>Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur le bien cadastré AB n° 202 et n°205 concernant la propriété de la SCI MSE située 5 rue du Couesnon</p> 
------------	--

La séance du conseil municipal du 9 Mars 2026 est levée à 20h50.

SIGNATURES

Olivier BARBETTE, Maire et Président de séance :



Florent BEAUVISAGE, secrétaire de séance :

